Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Jason.Amyot@tpsgc-pwgsc.gc.ca Bid Fax: (819) 956-4944

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Travel Procurement Services Division/Division des services d'approvisionnement en voyage
Place due Portage, Phase III, 7B3
Portage III 7B3
11, rue Laurier/11 Laurier St.
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet				
Accommodations for Nanoose	Bay, BC			
Solicitation No N° de l'invitation		Date		
W0103-187027/A		2017-	08	-30
Client Reference No N° de ré W0103-187027	férence du client			
GETS Reference No N° de ré PW-\$\$LP-003-73348	férence de SEAG			
File No N° de dossier lp003.W0103-187027	CCC No./N° CCC - FMS	No./N°	VI	ИЕ
Solicitation Closes - L'invitation pre		end fi	n	Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM on - le 2017-09-15				Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B F.A.B.				
Plant-Usine: Destination	Other-Autre:			
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:		Buyer Id - Id de l'acheteur		
Amyot, Jason J.			<u>lp(</u>	003
Telephone No N° de téléphone		FAX No N° de FAX		
(819) 420-7133 ()		(819) 956-4944		
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service	•			
Specified Herein				
Précisé dans les présentes				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de	l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



ld de l'acheteur - Buyer ID $lp003 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier 1p003. W0103-187027/A

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1	L – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1	ÉNONCÉ DES TRAVAUX	
1.2	COMPTE RENDU	2
PARTIE 2	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1	Instructions, clauses et conditions uniformisées	
2.2	Présentation des soumissions	
2.3	Ancien fonctionnaire	
2.4	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	
2.5	LOIS APPLICABLES	
PARTIE 3	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
PARTIE 4	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	5
4.1	Procédures d'évaluation	5
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	
PARTIE 5	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	6
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
PARTIE 6	5 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	7
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	
6.2	ÉNONCÉ DES TRAVAUX	
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
6.4	Durée du contrat	
6.5 6.6	RESPONSABLES DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	
6.7	PAIEMENT	
6.8	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	
6.9	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
6.10	LOIS APPLICABLES	9
6.11	Ordre de priorité des documents	9
6.12	Assurance	
ANNEXE	A – ÉNONCÉ DES TRAVAUX	11
ANNEXE	B – BASE DE PAIEMENT	14
ANNEXE	C – INFORMATION ET CONTACTS	15
ANNEXE	D – INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	16

File No. - N° du dossier 1p003. W0103-187027/A

ld de l'acheteur - Buyer ID lp003 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Énoncé des travaux

Les membres des Forces armées canadiennes (FAC) - le commandant (cmdt) du 4e Groupe de patrouille des Rangers canadiens (4 GPRC) ont besoin d'hébergement dans le secteur de Nanoose Bay (C.-B.) pour une formation annuelle. Le personnel arrivera dans le secteur de Nanoose Bay le 4 décembre 2017 et restera jusqu'au 9 décembre 2017. Soixante-cinq (65) membres au total auront besoin de salle de conférences et chambre d'hôtel d'occupation simple pour cinq (5) jours.

L'énoncé des travaux est détaillé à l'annexe A.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2017-04-27) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer: 60 jours

Insérer : 15 jours (Les prix et disponibilités inclus dans la proposition doivent être valides pour un minimum de 15 jours après la fermeture de la sollicitation - soit le 30 septembre 2017.)

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à <u>Jason.Amyot@tpsgc-pwgsc.gc.ca</u> au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 1p003. W0103-187027/A

Id de l'acheteur - Buyer ID $\begin{array}{l} lp003 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS} \end{array}$

publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

Définition

Aux fins de cette clause,

- « ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la <u>Loi sur la gestion</u> <u>des finances publiques</u>, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :
 - a. un individu;
 - b. un individu qui s'est incorporé;
 - c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
 - d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de facon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la <u>Loi sur la pension</u> <u>de la fonction publique</u> (LPFP),L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la <u>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</u>, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la <u>Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes</u>, L.R., 1985, ch. C-17, à la <u>Loi sur la continuation de la pension des services de défense</u>, 1970, ch. D-3, à la <u>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</u>, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la <u>Loi sur les allocations de retraite des parlementaires</u>,L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la <u>Loi sur le Régime de pensions du</u> Canada, L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? \mathbf{Oui} () \mathbf{Non} ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les

% Id de l'acheteur - Buyer ID 1p003 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 1p003. W0103-187027/A

rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 et les Lignes directrices sur la divulgation des marchés.

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines:
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins trois (3) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements recues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Colombie-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID 1p003 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 1p003. W0103-187027/A

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (1 copie papier)

Section II: Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les soumissionnaires doivent se conformer à tous les critères obligatoires décrits ci-dessous. Pour être évaluée, une soumission doit répondre à toutes les exigences obligatoires de cette demande de

N° de l'invitation - Solicitation No. W0103-187027/A N° de réf. du client - Client Ref. No. W0103-187027/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID 1p003 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 1p003. W0103-187027/A

proposition. Les soumissionnaires qui soumettent des propositions qui sont déclarées non recevables ne recevront aucune autre considération.

L'hébergement doit obligatoirement inclure tous les services requis à l'Annexe A – Énoncé des travaux.

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* <u>A0222T</u> (2014-06-26) Évaluation du prix – soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manguement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID 1p003 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 1p003. W0103-187027/A

défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des <u>« soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF</u> » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail</u>

(http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu travail/droits personne/equite emploi/programme contrats fede raux.page?& ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe A.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

<u>2010C</u> (2016-04-04), Conditions générales - services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

N° de l'invitation - Solicitation No. W0103-187027/A N° de réf. du client - Client Ref. No. W0103-187027/A

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID lp003 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N $^{\circ}$ du dossier lp003. W0103-187027/A

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat débutera à la date du contrat jusqu'au 16 décembre 2017 inclusivement.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Jason Amyot

Titre: Spécialiste en approvisionnement

Services publics et Approvisionnements Canada Direction générale des approvisionnements

Direction : Services d'approvisionnement en voyages

Adresse: 11, rue Laurier, 7B3 - 12, Gatineau QC, K1A 0S5

Téléphone : 819-420-7133 Télécopieur : 819-956-4944

Courriel: jason.amyot@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : sera inséré à l'attribution du contrat

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Sera inséré à l'attribution du contrat

6.6 Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés : 2012-2</u> du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

6.7 Paiement

6.7.1 Base de paiement

N° de l'invitation - Solicitation No. W0103-187027/A N° de réf. du client - Client Ref. No. W0103-187027/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID 1p003 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 1p003. W0103-187027/A

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisés dans l'annexe B – Base de paiement. Les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.7.2 Méthode de paiement – Paiement unique

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés, conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a) une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b) tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c) les travaux livrés ont été acceptés par le Canada

6.8 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.
 - Sera inséré à l'attribution du contrat
- b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.9 Attestations et renseignements supplémentaires

6.9.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Colombie-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.11 Ordre de priorité des documents

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $lp003 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier lp003. W0103-187027/A

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010C (2016-04-04);
- c) Annexe A Énoncé des travaux;
- d) Annexe B Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____

6.12 Assurance

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

ld de l'acheteur - Buyer ID $lp003 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier 1p003. W0103-187027/A

ANNEXE A – ÉNONCÉ DES TRAVAUX

HÉBERGEMENT COMMERCIAL ET SALLES DE RÉUNION DANS LA RÉGION DE NANOOSE BAY, EN COLOMBIE-BRITANNIQUE (C.-B.)

Introduction

- 1. Le commandant (cmdt) du 4_e Groupe de patrouille des Rangers canadiens (4 GPRC) offrira sa formation annuelle à 65 membres du personnel à temps plein de l'unité, du 4 au 9 décembre 2017, dans le secteur de Nanoose Bay (C.-B.). Les dates comprennent les déplacements à destination et en partance du secteur de Nanoose Bay. Le présent énoncé des travaux (EDT) précise les spécifications requises en matière d'hébergement et de salles de réunion/briefing pour cette formation; le respect de ces spécifications est nécessaire au lancement du processus de passation de marché. Les membres du personnel arriveront le 4 décembre 2017, des aéroports Comox et Nanaimo, et repartiront le 9 décembre 2017.
- 2. Chaque année, par l'entremise de sa formation annuelle du personnel, le commandant du 4 GPRC veille à ce que toutes les exigences des Forces armées canadiennes (FAC) et de l'Armée canadienne (AC) en matière de formation obligatoire soient respectées centralement par tous les militaires du 4 GPRC. Les membres du personnel du 4 GPRC sont répartis dans quatre provinces différentes, et cette formation annuelle constitue une occasion unique pour le commandant de former tous les membres de son personnel à temps plein à un seul endroit, loin des distractions.
- 3. Le groupe-cible principal de la formation est composé des membres des FAC à temps plein qui font partie du 4 GPRC et qui sont situés dans l'Ouest canadien.

Exigences

- 4. Conformément aux exigences, l'entrepreneur doit communiquer par téléconférence avec l'organisateur de la conférence avant la tenue de l'événement pour passer en revue les exigences et régler les derniers détails; plus précisément dans les 5 jours ouvrables précédents l'événement, sauf indication contraire de l'organisateur de l'événement.
- 5. L'entrepreneur doit fournir les éléments suivants :
 - a. hébergement sécuritaire, propre et confortable pour cinq (5) nuits (du 4 au 8 décembre 2017), avec départ le matin du 9 décembre 2017;
 - b. soixante-cinq (65) chambres régulières (occupation simple). L'occupation ne doit pas être définie en fonction du ou des lits présents dans la chambre. Par exemple, « occupation simple » signifie qu'une seule personne occupera la chambre, peu importe le nombre de lits ou la taille de ces lits. Si un autre type de chambre est offert (chambre supérieure, suite studio), cela ne doit entraîner aucuns frais supplémentaires pour le Canada.

Les chambres doivent comprendre ce qui suit :

- Un ou deux lits et literie (lits doubles, grands ou très grands)
- Salle de bain (incluant douche ou bain)
- Système de régulation de la température
- Téléphone
- Réveille-matin
- Table ou bureau
- Chaise

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 1p003. W0103-187027/A

ld de l'acheteur $\,$ - Buyer ID lp003 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- c. une (1) salle de conférence de grande superficie équipée d'un système audiovisuel et pouvant accueillir soixante-dix (70) personnes (y compris les conférenciers/animateurs) pour deux (2) journées, soit le 5 et le 7 décembre 2017, de 7 h à 18 h;
- d. une (1) salle de conférence de grande superficie équipée d'un système audiovisuel et pouvant accueillir soixante-dix (70) personnes (y compris les conférenciers/animateurs) pour une (1) journée, soit le 8 décembre 2017, de 7 h 00 à 23 h 59;
- e. une (1) salle de conférence de superficie moyenne pouvant accueillir trente (30) personnes pour une (1) soirée, soit le 4 décembre 2017, de 18 h à 22 h; ainsi qu'une (1) salle de conférence de superficie moyenne pouvant accueillir trente (30) personnes pour une (1) journée complète, soit le 6 décembre 2017, de 7 h à 18 h;
- f. stationnement contigu ou adjacent à l'établissement pouvant accueillir au moins vingt (20) véhicules (frais de stationnement doivent être inclus dans les prix de chambres);
- g. restaurant sur le site pouvant offrir trois (3) repas par jour à soixante- soixante-cinq (65) militaires, qui n'auront pas ainsi à se déplacer pour acheter de la nourriture.
- 6. L'entrepreneur doit fournir les services suivants :
 - a. connexion Internet dans les chambres et les salles de conférence, réseau Wi-Fi et/ou local;
 - b. offrir l'accès au centre de conditionnement physique s'il y a lieu sur place;
 - c. un centre d'affaires avec ordinateur/imprimante/télécopieur.
- 7. Toutes les chambres et les salles doivent être situées dans le même établissement (tant pour des questions de sécurité que pour des questions de temps/d'espace afin de veiller à ce que les membres du personnel soient en mesure de respecter les délais serrés de la formation).
- 8. L'établissement doit être situé dans un rayon de 20 kilomètres de Nanoose Bay, en Colombie-Britannique. Google Maps sera utilisé pour calculer les distances.
- 9. Les services supplémentaires, notamment les services supérieurs de télévision par câble ou le minibar, ne font pas partie de la présente exigence. Si des frais liés à ces services supplémentaires sont engagés, l'occupant de la chambre en sera responsable.
- 10. L'entrepreneur doit veiller à ce qu'aucun travail de rénovation n'ait lieu pendant la période visée par le présent marché.

Exigences relatives aux salles de réunion

	Date requise	Heures requises	Commentaires
Salle de réunion de superficie moyenne :	4 déc 2017	18 h à 22 h	Avec bar
30 personnes	6 déc 2017	7 h à 18 h	
Salle de réunion de	5 & 7 déc 2017	7 h à 18 h	
grande superficie : 70 personnes	8 déc 2017	7 h à 23 h 59	

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 1p003. W0103-187027/A

Id de l'acheteur - Buyer ID $\begin{array}{l} lp003 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS} \end{array}$

Annulation

- 11. Les conditions suivantes s'appliquent :
 - a. Il n'y aura pas de frais d'annulation si l'avis est donné au moins 14 jours à l'avance.
 - b. Des frais d'annulation équivalant à la valeur maximale de 65 nuitées seront imposés si l'avis est donné moins de 14 jours à l'avance. Si d'autres clients de l'hôtel effectuent des réservations après l'annulation du MDN, les frais d'annulation ne s'appliqueront pas si ces autres clients réservent plus que 65 nuitées.
 - c. Si d'autres clients de l'hôtel réservent moins que 65 nuitées, les frais d'annulation pour le MDN seront les 65 nuitées imposés originalement, moins la valeur des nuitées réservées par les autres clients. Le contracteur doit aviser le MDN d'une telle réservation en cas d'annulation.

ld de l'acheteur - Buyer ID $\begin{array}{l} 1p003 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS} \end{array}$

File No. - N° du dossier 1p003. W0103-187027/A

ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT

Le soumissionnaire doit fournir les services d'hébergement tel que décrit à l'annexe A – Énoncé des travaux, aux taux spécifiés ci-dessous.

Le coût de tous les services spécifiés à l'annexe A – Énoncé des travaux <u>doit être inclus dans le tarif</u> <u>de la chambre</u>.

La base de paiement sera un tarif journalier ferme par unité d'hébergement, taxes non incluses.

HÉBERGEMENT

Arrivée 2017	Départ 2017	Nombre de chambres estimé (a)	Nombre de nuits estimé (b)	Tarif journalier (en \$) (c)	Sous-total de la valeur estimée (en \$) (a*b*c)
	Occupation simple				
4 décembre	9 décembre	65	5		

SALLE DE CONFÉRENCES

Taille de salle de réunionconférences	Date requise	Heures requise	Commentaires	Tarif journalier (en \$)	Sous-total de la valeur estimée (en \$)
Salle de réunion de	4 déc 2017	18 h à 22 h	Avec bar		
superficie moyenne : 30 personnes	6 déc 2017	7 h à 18 h			
Salle de réunion de grande superficie : 70 personnes	5 et 7 déc 2017	7 h à 18 h			
	8 déc 2017	7 h à 23 h 59			

Valeur estimée totale, sans les taxes (en \$ CAD)	
Veuillez indiquer les taxes applicables:	

File No. - N° du dossier lp003. W0103-187027/A

ld de l'acheteur - Buyer ID $lp003 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE C de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

() Carte d'achat VISA ;
() Carte d'achat MasterCard ;
() Dépôt direct (national et international) ;
() Échange de données informatisées (EDI) ;
() Virement télégraphique (international seulement) ;

N° de l'invitation - Solicitation No. W0103-187027/A N° de réf. du client - Client Ref. No. W0103-187027/A

Nom du représentant :

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

lp003. W0103-187027/A

lp003

Id de l'acheteur - Buyer ID N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE D

Information et contacts

1. Information du soumissionnaire

Titre :	
Numéro de téléphone :	
Numéro de cellulaire :	
Numéro de télécopieur :	
Adresse courriel :	
2. Information sur la propriété	
Nom de la propriété :	
Adresse :	
Ville :	
Province / État :	
Code postal :	
Numéro de téléphone :	
Numéro de télécopieur :	
Numéro sans frais :	
Numéro pour réservations :	
Courriel pour réservations :	
Site web :	

Note: Numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA) pour les fournisseurs canadiens seulement

Les fournisseurs canadiens sont requis d'obtenir un NEA avant l'adjudication du contrat. Les fournisseurs peuvent s'inscrire pour un NEA dans le système_ en ligne sur le site suivant

:https://achatsetventes.gc.ca/pour-les-entreprises/vendre-au-gouvernement-du-canada/s-inscrire-commefournisseur

Pour l'inscription à l'extérieur d'internet, les fournisseurs peuvent contacter l'équipe DIF au 1-800-811-1148 pour obtenir le numéro de téléphone de l'agent le plus proche.